



**UPSA | AGVS**

Union professionnelle suisse de l'automobile  
Auto Gewerbe Verband Schweiz  
Unione professionale svizzera dell'automobile  
**Section Valais / Sektion Wallis**

Sion, le 12 avril 2024

pv

**Objet : Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril de la CCT de l'industrie Suisse de la Carrosserie**

Madame, Monsieur,

En 2022 Carrosserie Suisse a voulu introduire une nouvelle convention collective nationale avec force obligatoire. Cette convention devait s'appliquer à toutes les entreprises, y compris les entreprises mixtes qui exploitent à côté de leur activité principale un département carrosserie.

L'UPSA Suisse a fait opposition à cette convention collective. L'UPSA Valais a également fait opposition, les enjeux pour les membres valaisans étant plus importants car les carrossiers des entreprises mixtes bénéficient également de notre caisse de pré-retraite CARAGE et y cotisent.

Le 6 mars 2024, le Conseil Fédéral (sur avis du SECO) a rejeté les oppositions déposées par les différentes associations. La CCT pour la branche carrosserie a été déclarée de force obligatoire, avec une entrée en vigueur au 1 avril 2024.

Certains membres ont reçu cette semaine un courrier de la Commission paritaire nationale de carrosserie suisse les invitant à respecter cette convention et à cotiser à leur association.

Vous allez également recevoir un courrier de l'UPSA Suisse.

Pour nos membres, la situation va donc être compliquée puisqu'ils vont devoir appliquer 2 conventions collectives dans une même entreprise.

Nous avons convoqué une séance extraordinaire des parties intéressées afin d'étudier quelles sont les possibilités pour nos membres de minimiser les conséquences de l'application de la CCT carrosserie suisse à leurs collaborateurs.

**Dès le mois d'avril, nous vous invitons à continuer à prélever la cotisation CARAGE afin de ne pas avoir d'interruption de cotisations.** Si nous ne trouverions pas une solution avec CARAGE, nous nous engageons à **restituer les cotisations** à nos membres et leurs collaborateurs, **cotisations encaissées dès le 1<sup>er</sup> avril 2024.**

Nous reviendrons vers vous courant du mois de mai, dès que nous aurons plus d'informations. En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Charles-Albert Hediger  
Président

Pierro Vianin  
Secrétaire Général

